

Guide d'installation de clôture en verre



VEUILLEZ NOTER :

- ✓ Assurez-vous de vous conformer aux codes de la construction locaux applicables. Everhome ^{MC} n'est pas responsable de la mise en conformité au code de la construction et n'acceptera aucun retour à cet égard.
- ✓ Nous recommandons toujours 2 personnes pour manipuler les panneaux de verre. Soulevez toujours le panneau de verre par ses côtés. Ne cognez pas les bords. Utilisez toujours un équipement de protection, notamment des lunettes et des gants, lors de la manipulation des panneaux de verre

Outils nécessaires :



Niveau à bulle



Perceuse-visseuse



*Peinture de marquage **OU** Cordeau*



Mètre à mesurer



Lunettes de sécurité

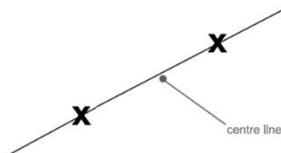


Gants

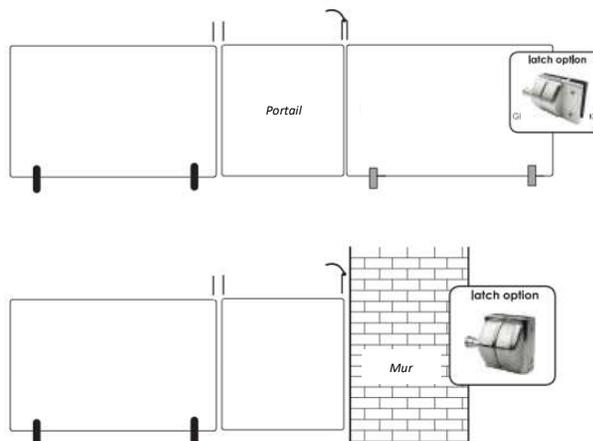
Étape 1 : Planifier, mesurer et disposer les éléments de la clôture

Avant de commencer l'installation :

- a. Tracez la ligne médiane de la clôture à l'aide d'une ficelle ou d'un cordeau à craie, puis marquez l'emplacement précis des composants, aussi bien les panneaux de verre que les ergots de fixation.



- b. Repérez toutes les portes, en tenant compte des écarts de charnière et de loquet :
 - Espace entre le mur et la porte en verre : côté loquet = 8 – 12 mm / côté charnière = 22 mm
 - Ouvertures de portail verre à verre : Côté loquet = 8 – 10 mm / Côté paumelles = 12 mm



- c. Marquez le bord de chaque panneau de verre en vous assurant que la distance entre chaque panneau est conforme (VOIR LA NOTE CI-DESSOUS*).
- d. Marquez l'emplacement de l'ergot le long de la ligne pour chaque panneau, à l'exclusion de la zone de la porte. Deux (2) ergots sont nécessaires pour chaque panneau de verre.
- e. Assurez-vous que les ergots sont positionnés aux quarts de chaque panneau de verre.

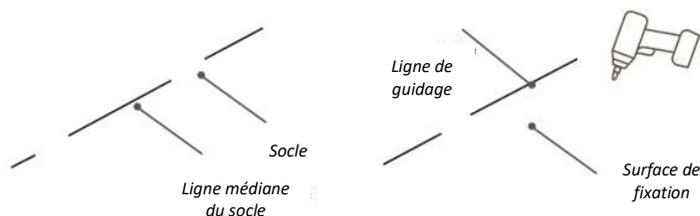
*NOTE IMPORTANTE :

- La ligne médiane de la rampe doit être à 4 pouces du bord de votre terrasse en bois ou en béton.
- Assurez-vous que la distance entre les panneaux de verre est d'au moins ½ pouces et d'au plus 2 pouces.
- Assurez-vous que la distance entre les panneaux de verre et les murs est d'au moins 1-1/4 pouces et d'au plus 2 pouces.
- Assurez-vous que la distance totale entre les panneaux de verre ne dépasse pas 3-15/16 pouces.

Étape 2 : Vissage des ergots

En utilisant un ergot comme modèle, marquez les positions de vos trous avec un crayon ou une craie.

a. Percez vos avant-trous.



Utilisez un foret de 6 millimètres pour percer un avant-trou d'environ 50 millimètres vers le bas.
Cela aidera à éviter de fissurer les carreaux ou de fendre la terrasse en bois.
Utilisez un foret à maçonnerie de 14 millimètres pour percer 100 millimètres.
Enlevez la poussière de tous les trous.

b. À l'aide des vis fournies (pour le béton), fixez l'ergot en place. Répétez l'opération pour les ergots restants.

c. Faites glisser la plaque de recouvrement sur tous les ergots.

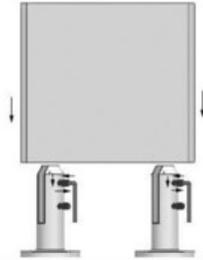


Note : Si vous installez ces ergots sur une terrasse en bois, assurez-vous que les ergots sont fixés aux éléments structurels de votre terrasse. De plus, si vous souhaitez empêcher le bois de se fendre et de pourrir, percez des avant-trous et enduisez les filets des vis de fixation avec un calfeutrage extérieur non corrosif à base de silicone.

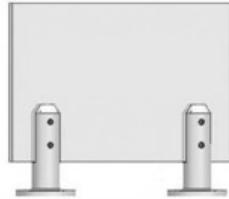
Étape 3 : Installer le panneau de verre et fixer la base du poteau/les ergots

Lors de l'insertion des panneaux, évitez de les heurter ou de les heurter contre le bord des ergots. Notre verre de clôture de piscine de 13,52 mm est trempé selon les normes de l'industrie, mais s'il n'est pas manipulé correctement, il peut se briser.

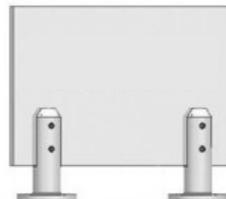
- Mettez le premier panneau de verre en place et placez-le dans les ergots aussi soigneusement que possible, en vous assurant que le verre repose parfaitement dans le manchon de la plaque de pression.
- Serrez légèrement les vis sans tête avec une clé Allen (incluse).
- Répétez les étapes pour les panneaux de verre restants jusqu'à ce qu'ils soient tous en place, à l'exception du panneau de porte pré-percé et de la porte.
- Vérifiez que votre clôture est alignée et que les espacements des panneaux et l'ouverture du portail sont corrects.



En desserrant les deux vis, vous pourrez faire glisser le panneau d'avant en arrière. Une petite cale placée dans la base de l'ergot soulèvera le panneau de verre.



*Pour incliner le verre vers l'arrière :
Desserrez les vis inférieures et serrez les vis supérieures*



*Pour Incliner le verre vers l'avant :
Desserrez les vis supérieures et serrez les vis inférieures*

Étape 4 : Installer le panneau et le portail pré-percé

- a. Installez le panneau de charnière de portail pré-percé (panneau de verre de 13,52 mm).
Montez les charnières sur le panneau du portail (panneau en verre de 8 mm).
- b. Les charnières doivent être fixées aussi serrées que possible pour garantir que la barrière reste en place.
- c. Placez la porte à 50 mm de hauteur, marquez à la craie et alignez-la avec le haut des panneaux de chaque côté.
- d. Effacez le marquage à la craie et assurez-vous que la barrière pivote librement.
- e. Fixez la partie mâle du loquet à la porte.
- f. Placez la section femelle en position sur le panneau de verrouillage et serrez les vis sans tête sur la plaque de pression.



GARANTIE

Les clôtures en verre sans cadre everhome ^{MC} sont couvertes par une garantie de 20 ans pour un **usage résidentiel**. Les dispositions de la garantie sont les suivantes :

- Le Produit sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication au cours de la fabrication ;
- Le Produit ne s'écaillera pas, ne s'effritera pas, ne pèlera pas ou ne cloquera pas dans des conditions d'utilisation et d'usure normales.

Les conditions suivantes s'appliquent à la garantie et peuvent annuler la garantie si elles ne sont pas suivies correctement :

- La clôture doit être installée selon les instructions d'installation fournies ;
- En cas de dépôt d'une réclamation au titre de la garantie, celle-ci doit être soumise dans les 30 jours suivant la découverte du dommage ;
- Une preuve d'achat, telle qu'une facture de vente, est obligatoire lors d'une demande de service sous garantie ;
- Le fabricant se réserve le droit de désigner un représentant pour inspecter le plancher en question et prélever des échantillons pour analyse ;
- Le retrait de l'installation avant de contacter le service des Réclamations annulera la garantie

DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE NE COUVRIRA PAS LES COÛTS ET DÉPENSES ENCOURUS POUR LE RETRAIT DES PRODUITS EVERHOME DÉFECTUEUX OU L'INSTALLATION DE MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRANSPORT ET EVERHOME^{MC} NE POURRA EN ÊTRE TENU RESPONSABLE.

L'acheteur résidentiel d'origine doit contacter le service client d'everhome ^{MC} directement par téléphone au 1-833-540-2118 ou par courriel à customerservice@everhome.co pour obtenir les formulaires nécessaires de réclamation au titre de la garantie et connaître le processus de réclamation officiel. LA PREUVE D'ACHAT ORIGINALE DOIT ACCOMPAGNER TOUTES LES DEMANDES DE GARANTIE. L'acheteur résidentiel d'origine sera informé par everhome ^{MC} si la demande de garantie est approuvée ou refusée.

Le matériel de remplacement sera fourni avec une couleur, un design et une qualité aussi proches que possible du matériau remplacé, mais everhome ^{MC} ne garantit pas une correspondance exacte car les couleurs et le design peuvent changer. Si une réclamation de garantie valide en vertu des présentes est faite au cours des années onze (11) à vingt (20) après l'achat initial, la reprise sera calculée au prorata. Si everhome ^{MC} fournit des matériaux de remplacement, il peut choisir de remplacer le pourcentage indiqué ci-dessous du produit répondant autrement aux exigences d'une réclamation, ou s'il rembourse le prix d'achat, il peut choisir de rembourser le pourcentage indiqué ci-dessous du prix d'achat des planches répondant par ailleurs aux exigences d'une réclamation.

ANNÉE DE RECLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE	POURCENTAGE DE REPRISE
11	80 %
12	80 %
13	60 %
14	60 %
15	40 %
16	40%
17	40 %
18	20 %
19	20 %
20	20 %

Exclusions de garantie

La garantie sera annulée dans les circonstances suivantes :

- (a) Le Propriétaire a vendu ou transféré le Produit à quelqu'un d'autre ;
- (b) Utilisation du produit au-delà de l'utilisation normale et appropriée, ou dans une application non recommandée par les directives everhome^{MC} et les codes de construction locaux ;
- (c) Le Produit a été installé, utilisé, modifié ou entretenu d'une manière contraire aux instructions d'installation fournies ;
- (d) Everhome^{MC} ne trouve aucun défaut dans le Produit après avoir effectué des tests ;
- (e) Le Produit a été utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu, notamment, une

mauvaise utilisation, une surcharge, une installation dans des environnements commerciaux ou le non-respect des instructions d'assemblage ou d'installation applicables ;

(f) Le Produit a été installé ou utilisé dans des environnements non résidentiels. Ici, « application résidentielle » fait référence à des propriétés telles que des maisons unifamiliales, des duplex ou des appartements résidentiels qui appartiennent à des particuliers et qui sont utilisés comme lieu de résidence, qui sont non loués ou qui sont utilisés à d'autres fins ;

(g) Le produit a été exposé à des conditions anormales telles que des températures extrêmes, de l'eau, de l'humidité, de la pression, du stress ou des facteurs similaires ;

(h) Le Produit a été utilisé en continu même après qu'un défaut ou une panne a été détecté ;

(i) Le Produit a subi une usure normale, des intempéries ou des dommages causés par la lumière du soleil, des intempéries ou des conditions atmosphériques, entraînant une décoloration, un farinage, des salissures ou des taches sur la surface ;

(j) Le Produit a subi des dommages accidentels ou intentionnels, tels que des collisions, des impacts d'objets étrangers, du vandalisme ou des accidents ;

(k) Le Produit a subi des changements de réglage ou de structure, un rétrécissement, une déformation ou une expansion de la propriété ou de la structure sur laquelle il est installé ;

(l) Le Produit a été exposé à des produits chimiques nocifs ou corrosifs, notamment des produits de nettoyage agressifs, des pesticides, des émanations ou des vapeurs ;

(m) La surface du Produit s'est détériorée en raison de la pollution de l'air, des environnements côtiers, des taches en suspension dans l'air, de la moisissure ou mildiou ;

(n) Le Produit s'est déformé ou tordu en raison de sources de chaleur excessives ou de sources de chaleur réfléchissantes inhabituelles ;

(o) Le Produit a développé des fissures ou des craquelures en raison de températures extrêmement froides ;

(p) Le Produit a été endommagé par un incendie, la foudre, une inondation, un ouragan, une tornade, une tempête de vent, un tremblement de terre, la grêle, une catastrophe naturelle ou tout autre événement imprévu.

Conditions de garantie

CETTE GARANTIE N'EST PAS TRANSFÉRABLE. LE MONTANT DE VOTRE RESTITUTION N'INCLURA PAS LA MAIN-D'ŒUVRE POUR ENLEVER LES COMPOSANTS EXISTANTS OU INSTALLER LES COMPOSANTS DE REMPLACEMENT, LES FRAIS D'EXPÉDITION, LA TAXE DE VENTE OU TOUT AUTRE FRAIS, ET EVERHOME^{MC} N'EST PAS TENU DE FOURNIR UNE TELLE MAIN-D'ŒUVRE OU SERVICE. LE FABRICANT SE RÉSERVE LE DROIT DE DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT POUR INSPECTER LA CLÔTURE ET PRÉLEVER DES ÉCHANTILLONS POUR ANALYSE. RETIRER LA CLÔTURE AVANT L'INSPECTION ANNULE LA GARANTIE. CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES. EVERHOME^{MC} N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE ET N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PERSONNE OU AGENT À OFFRIR D'AUTRES GARANTIES EXPRESSES. EVERHOME^{MC} N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION DE GARANTIE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER PAR RAPPORT AU PRODUIT, ET LA GARANTIE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE VINGT (20) ANS. EN AUCUN CAS, EVERHOME^{MC} NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL OU ACCIDENTEL RÉSULTANT DE OU LIÉ À L'ACHAT OU À L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DE TOUTE RUPTURE DE GARANTIE.